



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION DU SÉNÉGAL

Monsieur le Ministre des Transports du Canada ;
Monsieur le Ministre des Relations Internationales ;
Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs accrédités au Canada et à l'OACI ;
Monsieur le Maire de la ville de Montréal ;
Monsieur le Président de l'OACI ;
Monsieur le Secrétaire Général de l'OACI ;
Messieurs les Directeurs Généraux de l'Aviation civile ;
Chers partenaires de l'industrie du transport aérien ;
Mesdames, Messieurs les délégués des organisations internationales ;
Mesdames, Messieurs les fournisseurs de service en matière d'aviation civile ;
Honorables invités ;
Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de mondialisation actuel, l'aviation civile internationale nécessite transparence, renforcement et coopération.

C'est pour répondre à ce triptyque que le Sénégal a procédé à une restructuration de son aviation civile afin de la rendre plus opérationnelle, plus efficace et la hisser aux standards internationaux de l'OACI.

À ce propos, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal, consciente de son rôle de supervision et de régulation, a entrepris, après les audits de l'OACI et de la FAA, un vaste chantier pour se conformer aux normes et à ses engagements internationaux en procédant :

1. à la définition d'une large politique de formation et de mise à niveau des ressources humaines ;
2. au développement des infrastructures à l'Aéroport Léopold Séedar Senghor et aux aérodromes régionaux du Sénégal ;
3. à l'élaboration d'un plan d'action à l'issue des audits ; plan d'action qui a été satisfaisant du point de vue de l'OACI. Aujourd'hui, le Sénégal s'attelle à la mise en œuvre des actions

correctrices dans les domaines des éléments cruciaux du système de supervision de la sécurité d'un État contractant ;

4. à la mobilisation des ressources nécessaires pour solder les non-conformités de notre système de supervision de la sécurité en tenant compte des aspects financiers, humains et organisationnels ;
5. et, l'acquisition d'équipements modernes, à travers le renforcement des postes d'inspection filtrage des passagers et des bagages de cabine et soute. C'est ainsi que deux (2) systèmes de détection d'explosifs (EDS) ont été installés dans le cadre du renforcement de la lutte contre la menace terroriste.

Aussi, des procédures ont-elles été mises en place pour une protection durable et pratique dans le domaine de la sûreté pour une utilisation normative des liquides, gels et aérosols, conformément aux recommandations de l'OACI.

6. à l'élaboration des règlements nationaux et les procédures associées ;
7. à la construction de nouveaux locaux pour l'OACI et la CAFAC non loin de l'Aéroport Léopold SÉNÉGAL SENGHOR ;
8. à la pose de la première pierre de l'aéroport international Blaise Diagne à Diass au Sénégal depuis le 04 avril 2007 ;
9. à la création d'une nouvelle compagnie aérienne dénommée Sénégal Air Téranga qui verra le jour très prochainement. Ceci participera de manière significative à l'absorption du trafic intérieur qui affiche une augmentation soutenue.

Tant de réalisations qui répondent aux voeux des exploitants

Le mois de septembre continuera à hanter nos esprits. Cependant, le caractère international de l'aviation civile nous renforce et a conduit l'OACI à se saisir du volet sécurité et sûreté pour en faire une préoccupation majeure des États contractants avec des normes et des pratiques recommandées très spécifiques contenues dans les documents pertinents que sont les 18 Annexes de la Convention de Chicago.

La menace terroriste internationale, toujours présente, devrait inciter les États à harmoniser les moyens de lutte en vue d'une meilleure efficacité. Or les États en voie de développement ont un besoin urgent de moyens matériels et humains en la matière.

C'est le lieu d'encourager l'OACI à appuyer nos États à se doter de moyens nécessaires à la mise en œuvre sans réserve du plan AFI avec la contribution de des institutions financières et également de l'IFFAS.

À la lumière de tout cela, je voudrais insister sur le volet coopération qui sera sans doute la force motrice permettant à l'OACI et aux États contractants d'atteindre les objectifs stratégiques dans les domaines de la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité, la continuité, le droit.

L'harmonisation des moyens de sauvegarde de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile internationale nécessite une approche régionale.

Mon pays soutient sans faille la position de l'OACI pour l'affectation et la conservation des fréquences dédiées à l'Aéronautique Civile qui sera discutée lors de la conférence mondiale des radiocommunications.

Je suis convaincu, par ailleurs, qu'en ce qui concerne la protection de l'environnement, l'OACI reste le cadre privilégié pour débattre des préoccupations de la communauté internationale en la matière.

Permettez moi de mettre un accent particulier sur l'aide à la formation que nous attendons de la part de nos partenaires sans exclusive, à commencer par l'OACI et la Banque Mondiale.

Mesdames, Messieurs, la libéralisation du transport aérien international, le développement du trafic mondial et l'essor des technologies ont opéré de profondes mutations au niveau de l'aviation civile internationale, que nous devons prendre en charge, sinon orienter, dans le cadre de nos présents travaux, qui j'en suis convaincu, seront couronnés de succès.

Je vous remercie de votre aimable attention

Monsieur Farba SENGHOR, MINISTRE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS AÉRIENS

— FIN —